



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2020-4

Séance du 06 mars 2020

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

Proposition de tarifs VAE et VAP 2020-2021

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 21

Nombre de vote pour: 21

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Jérôme LONGUEPEE présente la proposition de tarifs VAE et VAP 2020-2021.

M. le Président soumet au vote la proposition de tarifs VAE et VAP 2020-2021, qui est approuvée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 mars 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Tarifs Validation des Acquis Professionnels (VAP) Et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

	2020/2021
VAP (décret 1985)	Aucun frais
VAE (décret 2002)	<p style="text-align: center;">1.700€ : accompagnement par l'université d'Artois</p> <p style="text-align: center;">1.400€ : sans accompagnement mais rencontre avec le responsable pédagogique</p> <p style="text-align: center;">1.200€ : sans aucun accompagnement</p>
VAE Doctorat	3.400€ : accompagnement par l'université d'Artois
VAE Diplômes DCG/GSCG	<p>1.600€ : accompagnement par l'université d'Artois</p> <p>Reversement à hauteur de 400€ à la DAVA (Partenariat UA/DAVA)</p>
VAE (2 ^{ème} jury) en cas de validation partielle	<p style="text-align: center;">Si reprise d'études = tarif FC voté en CA + 400€ supplémentaires pour le passage du candidat au second jury</p> <p style="text-align: center;">Si prescription de type rapport écrit et/ou projet = 500€ + 400€ supplémentaires pour le passage du candidat au second jury</p> <p style="text-align: center;">Si prescription réalisée à l'extérieur de l'université d'Artois = 400€ pour le passage du candidat au second jury</p>